

# Le tri et la valorisation des déchets ménagers progressent

Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté • n° 111 • Septembre 2023



En Bourgogne-Franche-Comté, environ 1,5 million de tonnes de déchets ménagers et assimilés sont collectés en 2021. Leur gestion est un enjeu important pour la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. Les ménages sont plus sobres dans leur production de déchets dans la région qu'en moyenne en France métropolitaine, 529 kg par habitant contre 547. Le tri se développe fortement depuis 2011. Il est surtout pratiqué à domicile et déposé en déchèterie, ceci davantage dans les zones rurales qu'en milieu urbain. Les quantités d'ordures non triées baissent fortement, mais sont encore loin des objectifs fixés. La valorisation des déchets progresse. En 2021, 57 % sont soit récupérés, réutilisés, régénérés, recyclés, soit transformés en compost ou bio-gaz.

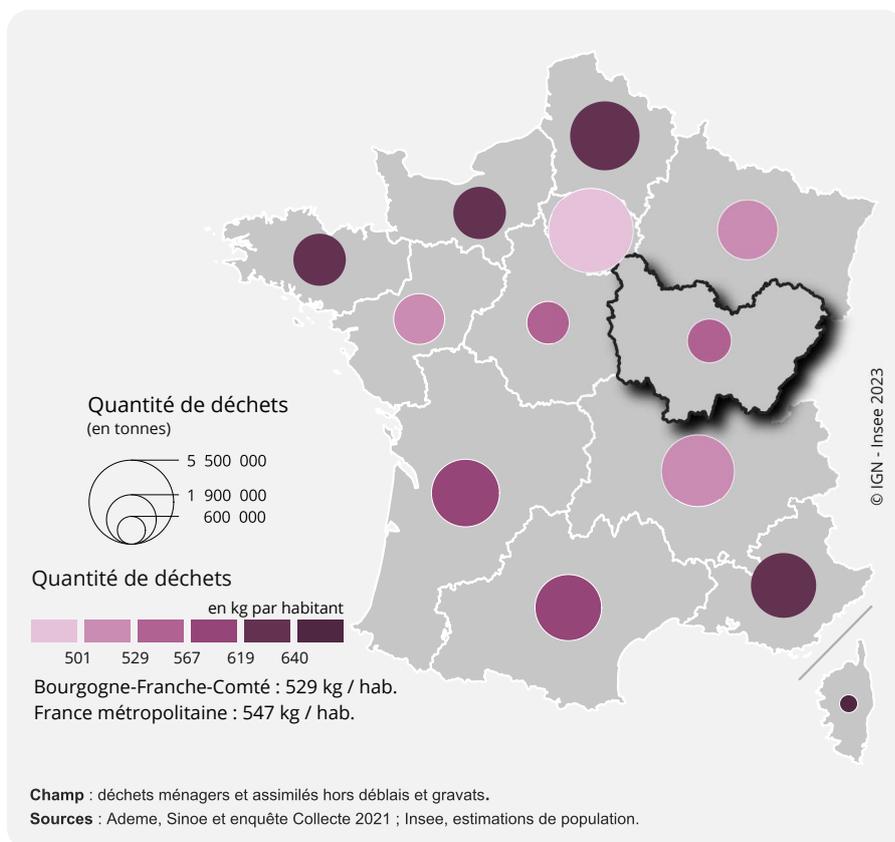
## Près de 530 kg de déchets ménagers collectés par habitant

La gestion des déchets est une solution majeure pour limiter les atteintes environnementales comme la pollution et la pression sur les ressources naturelles. Elle compte parmi les axes du développement durable. Il s'agit de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

En Bourgogne-Franche-Comté, 1 477 800 tonnes de **déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats)** ont été collectées en 2021 par les services compétents des intercommunalités et des communes. Plus d'un tiers sont composés d'**ordures ménagères résiduelles**, 30 % sont triés en matériaux recyclables et 17 % en déchets verts et biodéchets. Le reste concerne les encombrants, les déchets dangereux et les autres types de déchets. La collecte permet à la fois de mesurer le niveau de production de déchets des habitants mais également la capacité des services compétents à faire entrer les déchets dans leur circuit de collecte.

En Bourgogne-Franche-Comté, la quantité de déchets rapportée à la population résidente est inférieure de 3 % à celle de la France métropolitaine, 529 kg par habitant contre 547 kg ► **figure 1**. La région se situe ainsi à la 5<sup>e</sup> place des 13 régions de l'Hexagone. L'Île-de-France est en première position avec 453 kg / hab. À l'opposé, la production de déchets est la plus élevée en Corse (725 kg / hab.) et en

## ► 1. Déchets ménagers et assimilés collectés en 2021 selon les régions



Provence-Alpes-Côte d'Azur (639 kg / hab.), deux régions particulièrement touristiques. Les objectifs fixés en Bourgogne-Franche-Comté par le Plan Régional de Prévention

et de Gestion des Déchets (PRPGD) sont encore loin d'être atteints puisqu'ils visent à produire moins de 401 kg de déchets par habitant d'ici 2031, soit 24 % de moins qu'en 2021.

## Une production d'ordures ménagères résiduelles devenue relativement sobre

La diminution des déchets collectés en Bourgogne-Franche-Comté tient à une plus faible production d'ordures ménagères résiduelles qu'au niveau national, 187 kg par habitant, soit un quart de moins ► **figure 2**. La région est ainsi le deuxième plus petit collecteur d'ordures ménagères résiduelles, derrière les Pays de la Loire. La tarification incitative conduit à réduire l'usage de la poubelle « classique ». Elle concerne près d'un tiers des Bourguignons-Francis-Comtois en 2020, bien plus qu'en moyenne métropolitaine (9 %). La tarification variable existe notamment depuis 2012 dans le Grand Besançon Métropole. Elle encourage les usagers à modifier leurs comportements en pratiquant davantage le compostage, en augmentant le tri et en adoptant un

## ► 2. Déchets ménagers et assimilés collectés en 2021 selon le type de déchets

Type de déchets	Déchets ménagers et assimilés (en kg/hab)		Écart (en %)
	Bourgogne-Franche-Comté	France Métropolitaine	
Ordures ménagères résiduelles	187	245	-24
Matériaux recyclables	160	126	+27
Déchets verts et biodéchets	88	84	+5
Encombrants	72	77	-7
Déchets dangereux et autres	22	15	+44
<b>Ensemble des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>529</b>	<b>547</b>	<b>-3</b>

**Note** : les écarts en pourcentage sont calculés à partir des chiffres non arrondis et peuvent donc grandement différer d'un calcul avec les taux de déchets arrondis.

**Champ** : déchets ménagers et assimilés hors déblais et gravats.

**Sources** : Ademe, Sinoe et enquête Collecte 2021 ; Insee, estimations de population.

mode de consommation plus responsable.

Plusieurs études, notamment de l'Ademe, indiquent que la collecte d'ordures ménagères résiduelles baisse dans les territoires qui passent sous tarification incitative (-23 % en 2019). Sa mise en place

agit sur le volume de collecte résiduelle qui se réduit rapidement. Néanmoins, elle s'accompagne parfois d'« incivilités » de type dépôts et décharges sauvages.

### Le tri des déchets est performant

En Bourgogne-Franche-Comté, les circuits de collecte impliquant un tri semblent davantage développés qu'au niveau national. Il s'agit des collectes séparées (poubelles de tri des particuliers, containers à verre, à journaux-magazines, etc.) et des déchèteries, particulièrement en milieu rural ► **encadré 1**.

Sur l'ensemble de la région, les quantités collectées de matériaux recyclables (papiers, cartons, verre, métaux, plastiques, textiles, etc.) représentent 160 kg / hab., soit 27 % de plus qu'en moyenne nationale. Les deux tiers proviennent directement de la collecte séparée. En particulier, les quantités d'emballages et de journaux-magazines représentent 61 kg / hab., le verre 42 kg / hab. et les déchets alimentaires 2,4 kg / hab.

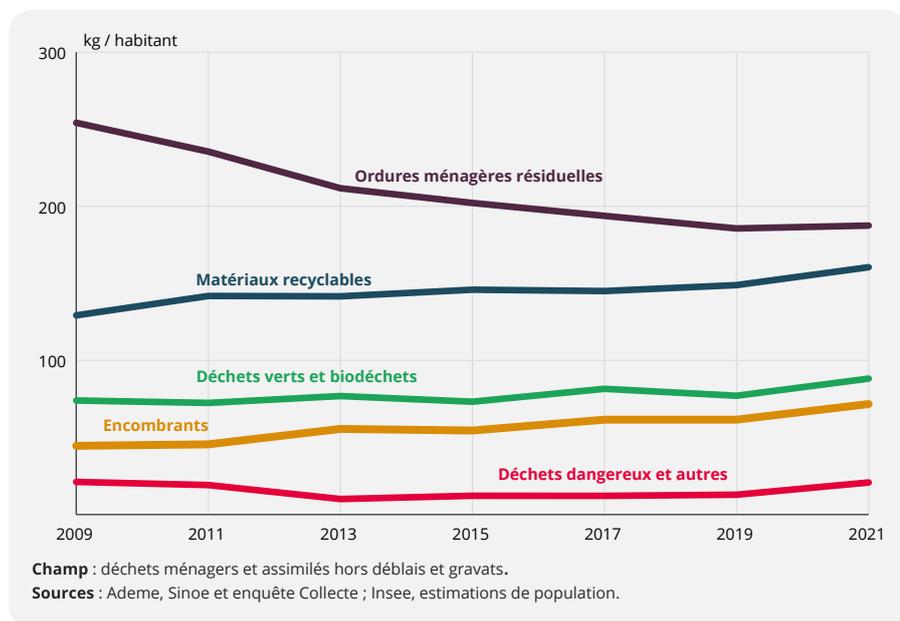
### ► Encadré 1 - Moins de déchets produits dans les territoires urbains que dans les territoires ruraux

L'Ademe a réalisé une typologie des intercommunalités construite à partir des caractéristiques principales de l'occupation de l'espace et de l'habitat. Elle permet la mise en évidence des liaisons entre le type d'habitat et des indicateurs déchets, concernant la performance et l'importance relative de la collecte sélective.

Les habitants des intercommunalités « urbaines et à dominante urbaine » sont ceux qui produisent le moins de déchets (508 kg / hab.). C'est 6 % de moins que les autres Bourguignons-Francis-Comtois, essentiellement ceux résidant dans le rural (542 kg / hab.). En milieu urbain, surtout dans les zones denses, les logements sont plus petits et disposent moins souvent d'un jardin, ainsi la production d'encombrants et de déchets verts y est plus faible. En revanche, les activités économiques, tout comme la consommation d'aliments industriels, sont plus présentes et engendrent une production plus élevée d'ordures ménagères résiduelles.

Dans le rural, une plus grande proportion des déchets part dans un circuit de tri, si bien que la production d'ordures ménagères résiduelles est bien moindre qu'en milieu à urbain ou à dominante urbaine (165 kg / hab. contre 221).

## ► 3. Évolution des déchets ménagers et assimilés collectés par habitant et par type en Bourgogne-Franche-Comté



### De nombreux apports dans les 321 déchèteries

Le tri s'opère à domicile mais également dans les déchèteries. Celles-ci recueillent 40 % de tous les déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats), soit 212 kg de déchets par habitant, contre 183 kg au niveau national provenant des ménages comme des entreprises artisanales et commerciales. La loi « anti-gaspillage » pour une économie circulaire de 2020 impose à ces entreprises de planifier la gestion des déchets sur leurs sites, sous peine de sanctions. Cette mesure vise à lutter contre les dépôts sauvages. Ainsi, leur meilleure intégration dans le circuit organisé de collecte a entraîné une hausse importante des apports en déchèteries en 2021. Pour couvrir son vaste territoire et notamment ses zones rurales, la

Bourgogne-Franche-Comté est équipée de nombreuses déchèteries, 321 en 2021. Cela représente 12 installations pour 100 000 habitants contre 7 au niveau national. Les Bourguignons-Francis-Comtois s'y rendent plus souvent (2,6 fois par an contre 2,2 en moyenne en Métropole) mais ils apportent, à chaque visite, un peu moins de déchets.

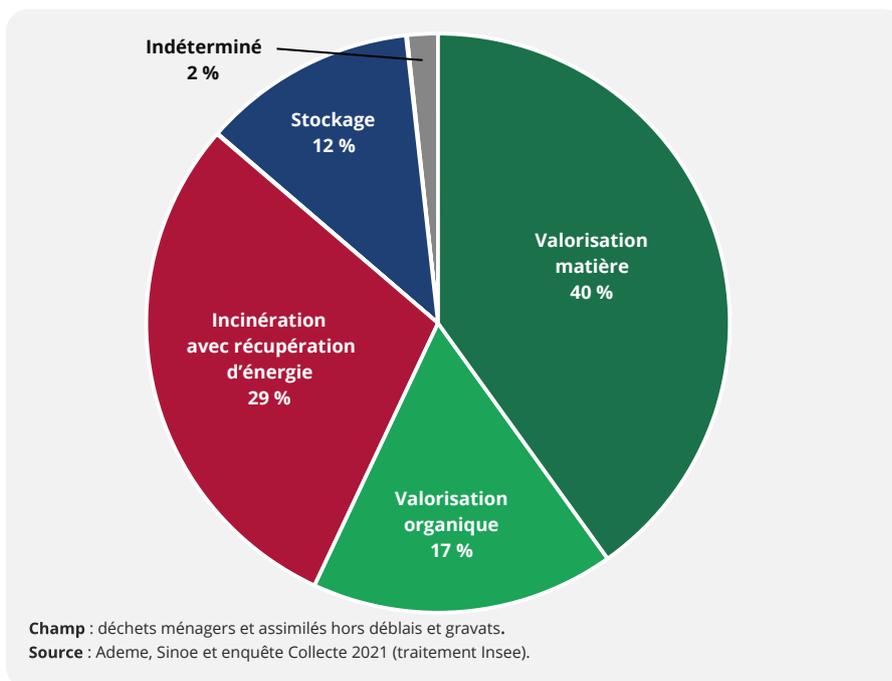
### Les quantités d'ordures ménagères résiduelles ne diminuent plus depuis 2019

Le développement du tri a été stimulé par les mesures législatives, notamment celle qui a conduit à l'élargissement des consignes de tri à tous les plastiques à partir de 2016. Les quantités collectées par habitant en matériaux recyclables ont augmenté de 13 % entre 2011 et 2021, celles en déchets verts et déchets dangereux d'environ 22 % chacune, celles en encombrants de 57 %

#### ► figure 3.

Ces hausses sont liées à la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et par l'essor des achats à distance en particulier depuis la crise sanitaire de la Covid-19.

### ► 4. Répartition des déchets ménagers et assimilés collectés en 2021 en Bourgogne-Franche-Comté selon leur destination

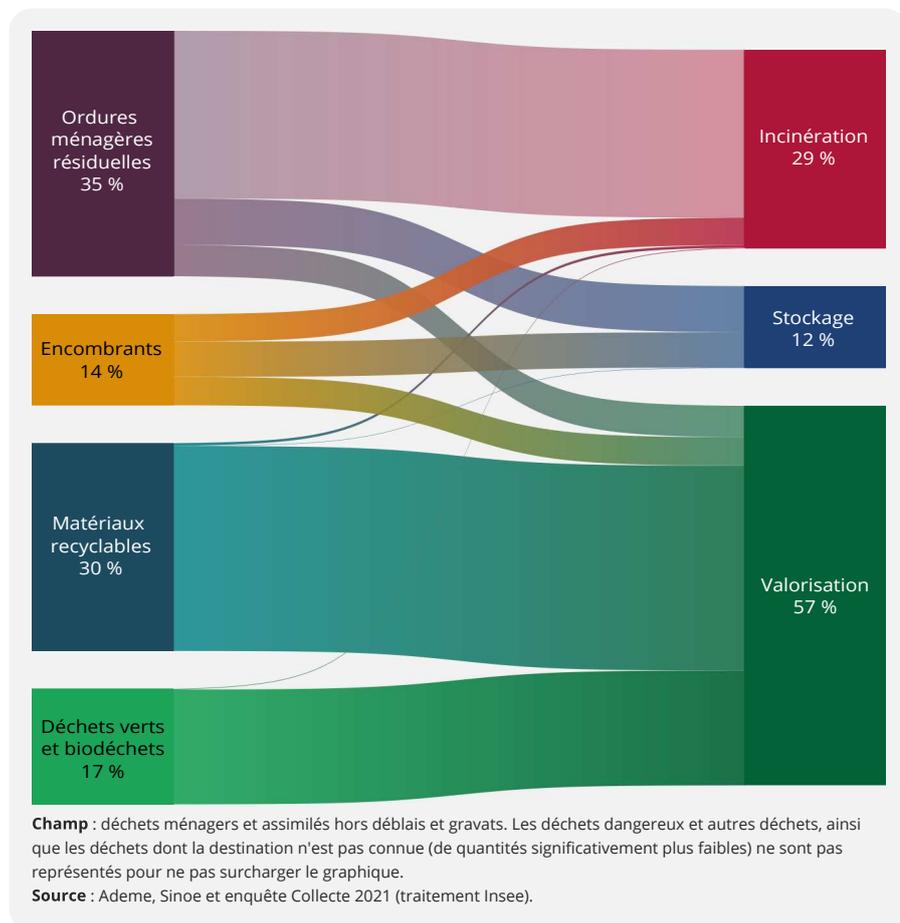


La progression du tri a provoqué tout d'abord une décroissance de la collecte de quantités d'ordures ménagères résiduelles jusqu'en 2019, à un rythme

permettant d'envisager de passer en dessous des 142 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant d'ici 2031. Cependant, ces quantités stagnent depuis 2019, ce qui éloigne la Bourgogne-Franche-Comté de la cible.

Pour que le tri prenne plus d'ampleur, de nouvelles mesures ont été mises en place. Le tri de tous les emballages et papiers est obligatoire depuis le début de l'année 2023 et celui des biodéchets le sera à partir de début 2024.

### ► 5. Déchets ménagers et assimilés collectés par type de déchets en 2021, et leur destination



### Les déchets souvent valorisés

Pour la prise en charge des déchets, la Bourgogne-Franche-Comté dispose de près de 130 installations de traitement des déchets ménagers et assimilés. Près de 40 procèdent au broyage, 35 au compostage, 25 au tri, 15 au stockage, une dizaine à l'incinération, une à la tri-méthanisation-compostage, etc. En 2021, près de 57 % des tonnages collectés dans la région sont **valorisés pour leur matière** (récupération, réutilisation, régénération et recyclage) ou par **valorisation organique** (compost, bio-gaz) ► figure 4. C'est bien au-dessus de la moyenne métropolitaine (48 %) et en forte progression (+ 14 points depuis 2011). La région est la 4<sup>e</sup> de Métropole qui valorise le plus ses déchets, derrière la Bretagne (65 %) mais devant la Corse et l'Île-de-France (respectivement 36 % et 35 %).

L'objectif fixé par la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'un taux de valorisation d'au moins 55 % en 2020 est atteint en

Bourgogne-Franche-Comté. Si la tendance se poursuit, il devrait dépasser l'objectif de 65 % fixé pour 2025.

### 13 % des ordures n'ayant pas été triées sont valorisées

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets les plus importants en quantité et les plus difficiles à traiter. En Bourgogne-Franche-Comté, 13 % de ces déchets sont néanmoins valorisés, davantage qu'en France métropolitaine (8 %). C'est surtout le cas pour quelques intercommunalités de l'est de la Saône-et-Loire et du sud de la Côte-d'Or. Ces territoires sont affiliés à un syndicat mixte commun et bénéficient des services de la seule usine de tri-méthanisation-compostage de la région, située à Chagny

► **encadré 2**. L'établissement effectue la valorisation organique, et permet également la récupération des métaux contenus dans les ordures ménagères résiduelles. Cependant, touchée en mars 2023 par un incendie, ses activités ont été fortement affectées. De plus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, il sera interdit d'utiliser la fraction fermentescible des déchets issus de ce type d'usine dans la fabrication de compost.

### L'incinération est la principale solution pour le traitement des déchets non valorisables

Les déchets issus du tri sont fortement valorisés. Exception faite des erreurs de tri, c'est le cas de 98 % des matériaux recyclables, 99 % des déchets verts et

#### ► Encadré 2 - Un faible tonnage dans le Doubs

Au sein de la région, les habitants du Doubs sont ceux qui produisent le moins de déchets, 469 kg par habitant en 2021. Ils produisent, en particulier, un volume relativement faible d'ordures ménagères résiduelles et de biodéchets. Les deux tiers de la population sont soumis à la tarification incitative qui favorise les modes de consommation responsable. En outre, les collectivités sont toutes engagées dans le compostage de proximité et ont développé près de 420 sites de compostage partagés ou autonomes en établissement. À l'autre extrémité, la collecte de déchets est la plus forte dans le Territoire de Belfort (606 kg / hab.). Les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées sont importantes. Il en va de même des déchets verts et des encombrants dont les quantités de collecte sont les plus élevées de la région, notamment parce que des bennes ont été installées sur le territoire. Plus d'une cinquantaine sont destinées à recueillir les déchets végétaux.

Dans les autres départements, les collectes sont proches de 520 kg / hab. en Côte-d'Or et dans le Jura, de 540 à 550 en Saône-et-Loire, en Haute-Saône et dans la Nièvre, et de 574 dans l'Yonne. La collecte d'ordures ménagères résiduelles la plus forte de la région est en Côte-d'Or, probablement liée à l'activité économique diversifiée de la métropole dijonnaise. En Saône-et-Loire, les trois quarts des déchets récoltés sont valorisés. Il s'agit en particulier des ordures ménagères résiduelles, les plus difficiles à traiter, valorisées à 50 %, grâce à l'usine de méthanisation de Chagny.

Dans le Territoire de Belfort et la Côte-d'Or, la moitié des déchets est valorisée.

biodéchets, et 91 % des déchets dangereux.

Cependant, la valorisation des encombrants et des « autres déchets » est beaucoup plus faible, respectivement 30 % et 2 %. Pour ces deux types de déchets, les performances régionales sont moins bonnes qu'au niveau national, 39 % et 28 %.

En Bourgogne-Franche-Comté, lorsque la valorisation des déchets est impossible, l'incinération est la principale solution. Ainsi, en 2021, 29 % des déchets collectés dans la région sont incinérés, comme en 2011, mais moins qu'au niveau national 34 % ► **figure 5**. Par ailleurs, l'incinération se fait depuis longtemps quasi exclusivement avec récupération

d'énergie.

L'autre alternative pour la gestion des déchets non valorisables est le stockage, souvent sous forme d'enfouissement. Cette méthode régresse significativement. Elle concerne 12 % des déchets collectés en Bourgogne-Franche-Comté, bien moins que dix ans plus tôt, 27 %. Là encore, la région fait mieux que la moyenne nationale, 16 %.

Thésée Sztrakoniczky, David Brion (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

#### ► Définitions

Les données utilisées dans cette publication sont notamment issues de l'enquête Collecte, menée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) auprès des collectivités françaises exerçant une compétence collecte des déchets. Par commodité, le terme « niveau national » désigne dans cette publication « la France métropolitaine ».

Les **déchets ménagers et assimilés (DMA) hors déblais et gravats** comprennent d'une part les ordures ménagères résiduelles, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages. Ils comprennent également les « assimilés », qui représentent 20 % des quantités, et qui sont les déchets d'activités économiques d'origine artisanale et commerciale qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières par le service public.

Les DMA hors déblais et gravats représentent 12 % du volume total des déchets produits en région en 2019, le reste se partageant entre les déchets du BTP, des déchets dangereux et les déchets d'activités économiques non inertes, non dangereux.

Les **ordures ménagères résiduelles** sont les déchets produits par les ménages restant dans la poubelle classique après le tri à la source.

La **valorisation** s'oppose à l'**élimination** et l'**incinération**. Elle désigne deux types de procédé, la **valorisation matière** qui consiste à utiliser la matière du déchet pour un nouveau processus de production et la **valorisation organique** qui repose sur le compostage et la méthanisation.

#### ► Pour en savoir plus

- « Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés en Bourgogne-Franche-Comté », Alterre Bourgogne-Franche-Comté, Édition 2021 Données 2019.
- Logeais C., Loones F., « Bourgogne-Franche-Comté - Première région rurale de France », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 123, avril 2021.

